

La non-résidence des curés dans l'archidiaconé liégeois de Hainaut au XVIe siècle

In: Revue belge de philologie et d'histoire. Tome 33 fasc. 2, 1955. pp. 327-332.

Citer ce document / Cite this document :

Brouette Emile. La non-résidence des curés dans l'archidiaconé liégeois de Hainaut au XVIe siècle. In: Revue belge de philologie et d'histoire. Tome 33 fasc. 2, 1955. pp. 327-332.

doi : 10.3406/rbph.1955.1949

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rbph_0035-0818_1955_num_33_2_1949

LA NON-RÉSIDENCE DES CURÉS

DANS L'ARCHIDIACONÉ LIÉGEOIS DE HAINAUT

AU XVI^e SIÈCLE

La non-résidence était une tare majeure du clergé séculier du xvi^e siècle. Elle était la conséquence du cumul, mais celui-ci n'était pas seul en cause (1). En 1550, dans le diocèse de Liège, en dépit de l'empereur, de l'évêque et même de certaines autorités locales, tel le duc de Juliers (2), le tiers des curés étaient absents de leur paroisse (3). Il y a quelques années, M. L.-E. Halkin a publié des tableaux précisant pour les années 1501 à 1557 les chiffres des absences dans l'archidiaconé de Hesbaye (4). On trouvera ci-après des indications similaires relatives à l'archidiaconé de Hainaut que nous avons choisi de préférence à d'autres parce que ses archives sont exceptionnellement bien conservées. Nos recherches qui s'étendent sur une période de trois quarts de siècle, permettent de mieux dégager quelques considérations encore insuffisamment mises en lumière.

(1) Les absences sont déjà très fréquentes au xv^e siècle. Nous trouvons, par exemple, Guillaume de Carignan, recteur de l'église de Sclayn, absous en cour de Rome en mai 1487 « pro familiaritate in absentia ». ARCHIVES VATICANES, *Supplique*, reg. 871, f^o 268 r^o. Quant aux dispenses « super residentia », elles sont très nombreuses. Sur l'absence des chanoines, cfr C. TISON, *La principauté et le diocèse de Liège sous Robert de Berghes*, p. 255, Liège et Paris, 1922 ; F. WILLOCX, *L'introduction des décrets du concile de Trente dans les Pays-Bas et la principauté de Liège*, pp. 19-20, Louvain, 1929 ; É. BROUETTE, *La vie religieuse dans le comté de Namur au siècle de la Réforme*, dans la REVUE DU NORD, t. XXXV, 1953, p. 237.

(2) A. HENNE, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. VII, p. 253, Bruxelles, 1860 ; H. LONCHAY, *De l'attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au XVI^e siècle*, p. 221, Bruxelles, 1888 ; J. LAENEN, *Introduction à l'histoire paroissiale du diocèse de Malines*, p. 401, Bruxelles, 1924.

(3) Telle est l'estimation de Delvaux, historien liégeois du xviii^e siècle. BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE, ms 1019, p. 96 et ss. Cette estimation est reprise par C. TISON, *op. cit.*, p. 265, et L.-E. HALKIN, *Histoire religieuse des règnes de Corneille de Berghes et de Georges d'Autriche, princes-évêques de Liège*, p. 276, Liège et Paris, 1936.

(4) L.-E. HALKIN, *op. cit.*, pp. 364-370, et du même, *Le cardinal de la Marck, prince-évêque de Liège*, pp. 71-79 et 198-205, Liège et Paris, 1930.

Dans l'archidiaconé de Hainaut, qui est uniquement situé dans la partie romane du diocèse, on constate que le clergé est moins atteint par la non-résidence que dans les régions flamandes. Dans le doyenné d'Andenne, où, d'après le pouillé de 1558 ⁽¹⁾, on compte 47 églises entières et médianes, le nombre le plus élevé de curés absents en un an est de 17 (en 1543 et vers 1545) ; dans celui de Fleurus — 75 églises — de 23 (1526 et 1534) ; ceux de Florennes (60 églises), de Gembloux (69 églises) et de Thuin (43 églises) donnent respectivement les maxima de 17 (1534), 17 (1526) et 12 (1543). En prenant la circonscription archidiaconale dans son ensemble, soit 294 églises entières et médianes, la pointe de la statistique est de 81 absences pour l'année 1526, dont dix curés aux études et deux chanoines dans la ville épiscopale. Ce qui ne représente pas un quart de l'effectif des curés.

S'il est possible de tracer une courbe de longue durée pour cette statistique de soixante-douze années, on constate, ici comme ailleurs, dans les deux premières décades du siècle une ascension lente du nombre des défections, précédant les années de pointe de 1521 à 1543 et une diminution progressive et sûre jusqu'à la fin de la période.

Remarquons que, parmi les absents, il s'en trouve quelques-uns de résidence à Liège, où ils détiennent un bénéfice canonial. D'autres sont aux études soit à Paris, soit à Cologne, soit, plus souvent à Louvain. De ces étudiants, c'est dans le doyenné de Gembloux que l'on trouve le chiffre le plus élevé. Sans doute faut-il y voir la conséquence de sa proximité de l'Alma Mater de Louvain.

Les chiffres apportent donc un amendement favorable aux conclusions de nos prédécesseurs sur le problème de la non-résidence dans l'ancien diocèse de Liège. Bien que la situation n'en reste pas moins sombre, les curés de l'archidiaconé liégeois de Hainaut, peut-être titulaires d'un moins grand nombre de cumuls ou jouissant d'un esprit apostolique moins relâché, sont plus fidèles à la résidence dont le concile de Trente leur fera une stricte obligation. Sans doute faut-il voir dans cette situation relativement favorable une des causes indirectes

(1) C.B. DE RIDDER, *Notice sur la géographie ecclésiastique de la Belgique avant l'érection des nouveaux évêchés au XVI^e siècle*, dans les ANALECTES POUR SERVIR À L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA BELGIQUE, I^o série, t. I, 1864, pp. 365-393. Les registres archidiaconaux ne donnent que les noms des églises entières et médianes ; les quartes-chapelles relevaient de l'autorité du doyen.

du peu de succès du protestantisme dans les régions wallonnes du diocèse. La présence du prêtre dans sa paroisse et la célébration plus ou moins régulière des offices, avec le sermon dominical et la leçon de catéchisme, étaient, certes, une garantie d'orthodoxie et une protection contre les doctrines adverses.

Émile BROUETTE.

ANNEXE

Le tableau ci-après est le résumé de l'importante documentation reposant aux archives de l'évêché à Liège (1), dans le fonds des *Archivalia* (2). Ce fonds renferme dans la première section les registres intitulés *Jura et Emolumenta* ou encore *Institutiones et Jura*. Pour l'archidiaconé de Hainaut, ils sont au nombre de trente-cinq (3) et cotés D. VI. 11 à D. VI. 44. Les registres 19 à 44 contiennent la liste alphabétique des églises paroissiales (pouillés) établie pour noter diverses remarques, notamment les amendes infligées aux curés coupables de non-résidence, d'excès (ivrognerie, coups et blessures, négligence grave dans le ministère) ou d'incontinence (concubinage, adultère, viol, fornication, etc.).

Nous présentons les relevés des années 1499 à 1570. Passé cette date, disparaissent à la fois les cadres archidiaconaux de l'ancien diocèse de Liège et la quasi-totalité de la non-résidence curiale.

(1) J'exprime ma reconnaissance à feu Mgr G. Simenon qui m'a autorisé à examiner et à publier ces archives et à M. l'Abbé Goovaert, bibliothécaire de l'Évêché, qui m'a aimablement fourni toutes les indications utiles à leur consultation.

(2) Une importante partie de ces archives a été décrite par J. PAQUAY, *Les sources de l'histoire locale dans le Limbourg*, dans le BULL. DE LA SOC. SCIENTIF. ET LITTÉR. DU LIMBOURG, t. XXVIII, 1910, pp. 42-92 ; A. CULOT, *Contribution à l'histoire de l'archidiaconé liégeois de Hainaut et spécialement du doyenné de Thuin*, dans les DOCUMENTS ET RAPPORTS DE LA SOC. ROYALE PALÉOG. ET ARCHÉOL. DE L'ARROND. JUDIC. DE CHARLEROI, t. XLVIII, 1950, pp. 11-51. Cfr également J. PAQUAY, *Pouillé de l'ancien diocèse de Liège en 1497*, p. 13, Tongres, 1908 ; du même, *Pouillé de l'ancien diocèse de Liège (1559-1800)*, 1^{er} fasc. *Les anciennes listes paroissiales de la province de Liège*, p. 3, Liège, 1923 ; 3^e fasc. *Les anciennes paroisses liégeoises de la province de Namur*, p. 4, Lummen, 1931.

(3) Et non trente-quatre, car il y a un bis.

(4) On remarquera que certains registres sont incomplets. Le relevé de 1517 pour le doyenné d'Andenne n'existe pas, de même celui de 1569 ; pas de documentation non plus pour le doyenné de Thuin en 1523.

NOMBRE DE PRÊTRES ABSENTS PAR DOYENNÉ

ANNÉES	Anden- ne	Fleu- rus	Floren- nes	Gem- bloux	Thuin	TOTAL
1499	8	7 ⁽¹⁾	4	6	5	30
1500	8	9 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾	5 ⁽⁴⁾	6 ⁽⁵⁾	33
1501	8	8 ⁽⁶⁾	5	7 ⁽⁷⁾	5	32
1502	8	10 ⁽⁸⁾	4	8 ⁽⁹⁾	4	34
1503	9	9	6	5	5	34
1504	8	8	8	9 ⁽¹⁰⁾	4	37
1507	9	10 ⁽¹¹⁾	3	9 ⁽¹²⁾	6	37
1508	10 ⁽¹³⁾	16	12 ⁽¹⁴⁾	13 ⁽¹⁵⁾	8 ⁽¹⁶⁾	59
1513	7 ⁽¹⁷⁾	13 ⁽¹⁸⁾	5	13 ⁽¹⁹⁾	5	43
1514	7 ⁽²⁰⁾	16 ⁽²¹⁾	7	13 ⁽²²⁾	5	48

(1) Dont un (Pont-à-Celles) étudiant à Louvain.

(2) Même remarque.

(3) Dont un (Corenne) étudiant à Louvain.

(4) Dont un (Tourinnes-les-Ourdons) étudiant à Louvain.

(5) Dont un (Pry) étudiant à Louvain.

(6) Même remarque qu'à la note 1.

(7) Même remarque qu'à la note 4.

(8) Même remarque qu'à la note 1.

(9) Dont un (Saint-Denis), étudiant à Paris.

(10) Dont un (Blanmont) étudiant à Louvain.

(11) Dont un (Pont-de-Loup) étudiant à Louvain.

(12) Dont un (Mousty) étudiant à Louvain.

(13) Dont un (Huccorgne) étudiant à Cologne.

(14) Dont un (Mettet) étudiant à Louvain et un autre (Bouvignes) chanoine à Liège.

(15) Dont cinq (Bierges, Mousty, Saint-Géry, Tamines et Wanfercée) étudiants à Louvain.

(16) Dont deux (Fontenelle et Ragnies) étudiants à Louvain.

(17) Même remarque à la note 13.

(18) Dont deux (Sainte-Marie-Madeleine à Nivelles et Pont-à-Celles) étudiants à Louvain.

(19) Dont quatre (Bierges, Blanmont, Héவில்lers et Limal) étudiants à Louvain.

(20) Dont un (Huccorgne) étudiant à Louvain et un autre (Borlez) chanoine à Liège.

(21) Dont trois (Houtain-le-Val, Marbais et Sainte-Marie-Madeleine à Nivelles) étudiants à Louvain.

(22) Dont six (Bierges, Héவில்lers, Limal, Saint-Géry, Tamines et Wanfercée) étudiants à Louvain.

1515	6 ⁽¹⁾	16 ⁽²⁾	8 ⁽³⁾	12 ⁽⁴⁾	6	48
1516	9 ⁽⁵⁾	12 ⁽⁶⁾	7	13 ⁽⁷⁾	4	45
1517	—	15 ⁽⁸⁾	8 ⁽⁹⁾	15 ⁽¹⁰⁾	6	44 ⁽¹¹⁾
1523	7	19	4 ⁽¹²⁾	10 ⁽¹³⁾	—	40 ⁽¹⁴⁾
1526	18	23 ⁽¹⁵⁾	14 ⁽¹⁶⁾	17 ⁽¹⁷⁾	9	81
1534	16	23	17 ⁽¹⁸⁾	10 ⁽¹⁹⁾	7	73
1541(?)	19	19	14	10	9	71
1543	17 ⁽²⁰⁾	15 ⁽²¹⁾	14 ⁽²²⁾	10	12	68
154.	17 ⁽²³⁾	16 ⁽²⁴⁾	9 ⁽²⁵⁾	9	7	58
1559	10 ⁽²⁶⁾	13	8	10	7	48
1563	6	10	13	3	6	38

(1) Même remarque qu'à la note 20.

(2) Dont trois (Saint-Georges et Sainte-Gertrude à Nivelles et Pont-à-Celles) étudiants à Louvain.

(3) Dont un (Fraire) étudiant à Louvain.

(4) Dont sept (Bierges, Limal, Mousty, Ottignies, Saint-Géry, Tamines et Til-liers) étudiants à Louvain.

(5) Même remarque que la note 13 de la page précédente.

(6) Dont deux (Sainte-Gertrude à Nivelles et Pont-à-Celles) étudiants à Louvain.

(7) Dont six (Bierges, Limal, Mousty, Ottignies, Saint-Géry et Tamines) étudiants à Louvain.

(8) Dont un (Sainte-Gertrude à Nivelles) étudiant à Louvain.

(9) Dont un (Mettet) étudiant à Louvain.

(10) Dont six (Bierges, Limal, Mousty, Ottignies, Saint-Géry et Tamines) étudiants à Louvain.

(11) Incomplet.

(12) Dont un (Bioul) chantre de la chapelle royale de Charles-Quint.

(13) Dont deux (Chastre et Temploux) étudiants à Louvain.

(14) Incomplet.

(15) Dont six (Buzet, Châtelet, Glabais, Marcinelle, Pont-à-Celles et Vieux-Genappe) étudiants à Louvain et un (Marchienne-au-Pont) chanoine à Liège.

(16) Dont deux (Hanzinne et Souleme) étudiants à Louvain.

(17) Dont deux (Chastre et Tamines) étudiants à Louvain et un (Ham-sur-Sambre) chanoine à Liège.

(18) Même remarque qu'à la note 12.

(19) Dont deux (Saint-Denis et Tamines) étudiants à Louvain.

(20) Dont deux (Marneffe et Sclayn) étudiants à Louvain.

(21) Dont deux (Glabais et Marcinelle) étudiants à Louvain.

(22) Dont un (Anthée) étudiant à Louvain.

(23) Dont deux (Avernas et Marneffe) étudiants à Louvain.

(24) Dont un (Lillois) étudiant à Louvain.

(25) Dont un (Rosée) étudiant à Louvain.

(26) Dont un (Hingeon) étudiant à Louvain.

1564	6	7	8	3	3	27
1565	7	6	6	4	1	23
1566	8	8	7	3	3	29
1567	6	7	7	3	2	25
1568	6	5	5	2	2	20
1569	—	4	7	1	4	16 (1)
1570	5	3	10	1	6	25

(1) Incomplet.